

Le programme s'inscrit dans la continuité et la complémentarité des cours d'EPS.

L'enseignement s'appuie sur 4 activités physiques et sportives chaque années, mais 2 d'entre elles peuvent être reconduite d'une année à l'autre.

Trois heures semaines dont 2 heures de pratique et 1 heure de théorie.

Un stage de plein air organisé chaque année.



Option
Education physique et sportive
E.P.S.
3h par semaine



Option facultative

AU LYCEE

